

BONNE CHASSE DANS BELLECHASSE

À une centaine de kilomètres de Québec, le territoire connu sous le nom de Triangle de Bellechasse correspond au regroupement des paroisses de Saint-Camille, de Saint-Magloire et de Sainte-Sabine. Ce territoire de 500 km², situé à proximité de la frontière américaine, est majoritairement constitué de terrains privés.

Durant les années quatre-vingt, les intervenants du milieu régional ont identifié des secteurs propices à une relance de l'économie. La mise en valeur de la forêt privée est alors apparue comme un enjeu majeur pour Bellechasse. Par ailleurs, à la même époque, plusieurs propriétaires de la région étaient aux prises avec de sérieux problèmes de braconnage et de vandalisme sur leurs terres.

Devant ce double constat, une cinquantaine de propriétaires privés se sont réunis, au début des années quatre-vingt-dix, pour constituer le Groupement faunique du Triangle de Bellechasse. Tout en conservant le droit d'exploiter la forêt et de pratiquer la chasse sur leurs terres, ces propriétaires s'engageaient, en échange d'un droit d'accès, à mettre leur territoire à la disposition d'une clientèle venue de l'extérieur pour y pratiquer la chasse.

Un protocole d'entente a donc été signé entre le Groupement faunique et le ministère de l'Environnement et de la Faune, en vertu des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Cette entente liait le Groupement faunique et le Ministère dans la gestion et l'accessibilité de la faune aux terres identifiées aux fins de l'entente. Conformément aux dispositions de la loi et de concert avec le Ministère, le Groupement a notamment mis en place un plan directeur de gestion de la faune et un programme de surveillance du territoire, en plus d'énoncer les règles d'accès au territoire de chasse. En contrepartie, le Ministère a apporté son expertise en matière faunique et s'est engagé à poursuivre les

Par
Gaétane Tardif, consultante
Ministère de l'Environnement
et de la Faune

individus chassant sans autorisation sur les lots visés par l'entente.

Le Groupement faunique mandate une corporation privée, appelée la Pourvoirie du Triangle de Bellechasse, pour assurer l'exploitation de la chasse et veiller aux activités de surveillance du territoire, aux réservations, à l'accueil de la clientèle, etc. L'hébergement offert aux chasseurs est varié, allant du camp forestier à la formule en auberge.

D'autres visiteurs découvrent peu à peu les richesses des boisés de Bellechasse : il s'agit des randonneurs et des observateurs de la faune qui, bien qu'encore peu nombreux, semblent appelés à constituer une part croissante de la clientèle.

Aujourd'hui, le Groupement faunique compte 70 propriétaires et gère un territoire de 75 km². Depuis le début de ses opérations, entre 250 et 400 chasseurs ont été accueillis chaque année sur les lots du Triangle de Bellechasse.

L'aménagement des habitats fauniques

De 1992 à 1997, plusieurs partenaires dont le ministère de l'Environnement et de la Faune, le ministère des Ressources naturelles, la Fondation de la faune du Québec, Hydro-Québec et la MRC des Etchemins ont investi les ressources financières et techniques nécessaires à la réalisation d'un projet expérimental d'aménagement « forêt-faune » sur le territoire du Triangle de Bellechasse. Des



Photo : Pierre Bernier

études du territoire ont notamment été réalisées. À la suite de ces études, les propriétaires se sont vu suggérer de réaliser certains travaux pour améliorer les habitats fauniques¹.

Le cerf de Virginie, par exemple, s'est adapté à la rigueur de nos hivers en recourant à un type d'habitat particulier appelé ravage. La qualité du ravage dépend à la fois de la présence d'abris protégeant du vent et du froid, fournis par des peuplements matures de résineux, et de la présence de nourriture, procurée par de jeunes peuplements à dominance de feuillus. Au moment de planifier les interventions dans son boisé, un propriétaire peut privilégier des coupes qui produiront, à long terme, des forêts caractérisées par un peuplement approprié. Les cerfs peuvent alors réduire leurs déplacements et économiser leurs réserves de graisse, augmentant ainsi leurs chances de survivre aux rigueurs de l'hiver.

La gélinotte huppée, quant à elle, occupe principalement des peuplements de trembles et de bouleaux d'âges différents. En effectuant certaines coupes dans ces peuplements, le propriétaire d'un boisé peut maintenir un habitat satisfaisant aux besoins vitaux de la gélinotte.

Comme l'illustrent ces deux cas, aménager un habitat consiste bien souvent, pour le propriétaire d'un boisé, à effectuer des coupes assurant une diversité de peuplements forestiers à l'intérieur d'une superficie adaptée à une espèce. L'aménagement d'habitats est donc souvent compatible avec la récolte de la matière ligneuse. Le propriétaire doit cependant privilégier les interventions sylvicoles les mieux adaptées aux besoins des espèces fauniques. À long terme, les boisés ainsi aménagés peuvent constituer une source de bénéfices récréatifs et économiques diversifiés.

Les techniciens du Groupement faunique ont également sensibilisé les propriétaires de boisés à l'importance de protéger certains habitats ou éléments essentiels à la diversité de la faune et de la flore. Parmi ceux-ci, on retrouve les milieux humides, les chicots et les arbres fruitiers qui font l'objet de mesures de conservation particulières.

« La réalisation du plan de gestion forêt-faune m'a vraiment permis de découvrir ma forêt, explique M. Marcel Asselin, maire de Saint-Magloire et membre du Groupement faunique. Je ne perçois plus mon lot uniquement comme un territoire boisé, puisque je connais maintenant son potentiel faunique et que j'ai moi-même effectué des travaux pour améliorer les habitats. »

Des retombées diversifiées

À l'heure actuelle, ce ne sont pas les retombées économiques qui incitent les membres du Groupement faunique à persévérer dans cette expérience. En effet, au terme des deux premières années d'exploitation, la pourvoirie a enregistré un déficit. Bien que la situation soit maintenant redressée, les redevances découlant des droits de chasse perçus sont encore modestes.

« Compte tenu de la faible superficie du territoire qui a fait l'objet d'une entente et de la petite taille des populations fauniques, nous ne visons pas un très grand volume d'opération, explique M. Marcel Vermette, l'un des initiateurs du projet. Toutefois, il y a encore place au développement de l'offre et, à moyen terme, les membres du Groupement faunique qui s'engageront davantage pourront bénéficier d'un revenu d'appoint intéressant. »

Les chances de rentabiliser la pourvoirie semblent en effet meilleures puisqu'en participant à la réalisation d'aménagements fauniques sur le territoire de l'entente, les propriétaires favorisent un accroissement de la densité des populations fauniques, entraînant du même coup l'accroissement progressif de l'offre. Ainsi, les travaux d'aménagement de l'habitat de la bécasse réalisés en 1995 devraient permettre d'offrir, d'ici trois ans, une activité de chasse très populaire auprès de la clientèle européenne.

Toutefois, les propriétaires bénéficient déjà d'autres retombées. Par exemple, l'aménagement faunique a accru la valeur marchande des propriétés. En effet, les acheteurs potentiels sont sensibles à la diversité des ressources sur un lot boisé. La présence de la faune est tout autant

valorisée que celle de la ressource forestière.

De plus, selon M. Marcel Poulin, maire de Saint-Camille et membre du Groupement faunique, « les chasseurs que nous accueillons agissent comme des surveillants du territoire, ce qui a entraîné une diminution marquée du braconnage et du vandalisme qui sévissaient auparavant ». La faune est donc redevenue une ressource accessible à l'ensemble de la collectivité.

La région est maintenant reconnue pour son expertise en matière de mise en valeur multiresource de la forêt privée. Ainsi, les conseillers du Groupement faunique interviennent auprès des syndicats de producteurs de bois et des groupements forestiers afin de diffuser les résultats des travaux réalisés dans Bellechasse. Comme l'explique M. Martin Paulette, directeur du Groupement faunique, « le succès de ce projet-pilote contribue à la renommée de la région et les propriétaires de boisés sont fiers de collaborer à la naissance d'une nouvelle industrie qui intègre à la fois des objectifs d'aménagement forestier et faunique. »

Mentionnons en terminant que le Groupement faunique a pu bénéficier du soutien de la Fondation de la faune du Québec, un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.² « L'engagement financier de la Fondation de la faune a permis aux propriétaires d'expérimenter différentes méthodes d'aménagement et l'on constate aujourd'hui qu'une bonne planification des interventions sylvicoles peut contribuer de façon significative à l'amélioration des habitats fauniques », rappelle M. Marcel Quirion, de la Fondation de la faune. Municipalités, MRC, associations de propriétaires et organismes de conservation sont au nombre des partenaires que la Fondation peut soutenir financièrement. ■

1. On entend par *habitat faunique* le milieu qui permet à une espèce animale de combler ses besoins d'alimentation, de reproduction, de repos et d'abri. La qualité de cet habitat peut donc affecter la taille d'une population animale.

2. Fondation de la faune du Québec, 1175 rue Lavigerie, 4^e étage, Sainte-Foy (Québec), G1V 4P1, Téléphone : (418) 644-7926.